



APPEL À PARTICIPATION

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES-DOCUMENTAIRE

Pour sa 22e édition, le festival TERRITOIRES EN IMAGES, organisé par l'association ARRIMAGE poursuit son concours de photographies documentaires.

Thème du concours : **TERRITOIRES**

Date limite d'envoi des photos : 20 avril 2018

Le concours photo TERRITOIRES EN IMAGES se déroule en 5 étapes :

1. Les photographes souhaitant participer au concours envoient leur travail/projet par mail ;
2. L'association ARRIMAGE opère une sélection parmi les travaux reçus ;
3. Les photographes sélectionnés envoient leur tirage papier ;
4. Les travaux photographiques font l'objet d'une exposition sur le lieu et durant toute la durée du festival
5. Les prix du jury et le prix du public sont remis aux photographes désignés.

L'association Arrimage ne saurait en tout état de cause être tenue responsable de la perte des documents et données des candidats avant leur bonne réception au siège de l'association.

À qui est ouvert le concours ?

Le concours photo TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'âge ou de profession. Chaque photographe, même nom et prénom, ne pourra présenter qu'un seul travail / projet photographique.

À quoi est ouvert le concours ?

Le concours photo TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à tout travail/projet photographique dont l'auteur jugera qu'il comporte un regard documentaire sur le thème de l'édition du festival (TERRITOIRES)

Le travail/projet photographique sera composé de 1 à 5 photos, au libre choix du photographe. Chaque projet sera considéré individuellement et dans son intégralité, qu'il comprenne une ou plusieurs photographies. Ce travail/projet photographique peut être accompagné ou non, au choix du photographe, d'un titre, d'une indication de lieu, de date et, éventuellement, d'un texte. L'ensemble titre, date, lieu et texte devra être d'un maximum de 1200 caractères (espaces compris). Ces textes seront présentés dans un espace situé à côté du cadre réservé aux photos, tous composés de la même typo, dans la même taille et selon une charte graphique propre à l'exposition. Le nom du photographe, obligatoire, sera donné dans cet espace.

NB : Les œuvres seront exposées et jugées dans leur totalité : si l'auteur a souhaité présenter des éléments textuels (titre, texte etc.) ces éléments seront pris en considération durant les sélections, de même que dans les délibérations du jury lors du festival.

Afin de préparer la scénographie, merci de nous faire parvenir votre travail en l'accompagnant d'un plan (croquis, rough ou autre) représentant la mise en place de ces photos dans l'espace : chaque projet photographique sélectionné aura un espace d'affichage de 1,20 mètre de large sur 1 mètre de haut, si le/la



photographe à toute liberté pour organiser son travail dans cet espace, il/elle veillera à ne pas dépasser ces limites.

NB : au besoin, un gabarit est disponible à l'adresse suivante :
<https://arrimageasso.files.wordpress.com/2012/04/grille.pdf>

Comment participer ?

Le photographe doit envoyer son travail/projet photographique dans sa totalité (photo(s), plan et texte s'il y a lieu) ainsi que les informations complémentaires demandées avant le 20 avril 2018, date limite d'envoi, par mail à : asso.arrimage@gmail.com.

Chaque photo, quel que soit son rapport, doit être envoyée en jpg, hauteur maximale 1024 pixels, largeur maximale 1080 pixels, résolution 72 dpi, mode colorimétrique RVB (si vous avez des photos noir et blanc, merci d'envoyer tout de même le fichier en RVB), poids maximal 700 Ko.

Les textes, s'il y a lieu, doivent être envoyés en rtf, txt ou pdf. Les notions de titre, date, lieu, doivent être indiquées. L'ensemble du texte ne doit pas dépasser 1200 caractères (espaces compris).

C'est à partir de cet envoi que la sélection sera faite par les membres de l'association ARRIMAGE. La sélection se fera dans les mêmes conditions (écrans, lumière, etc.) pour tous les travaux photographiques reçus. Le point de vue documentaire du travail/projet photographique sera particulièrement pris en compte.

Quand sera connue la sélection ?

Début juillet, la sélection sera rendue publique sur le site et par mail auprès des sélectionnés.

Que dois-je faire suite à ma sélection ?

Vous aurez jusqu'au 15 Septembre 2018 pour envoyer des tirages papier de vos photos. Ces tirages devront respecter les dimensions indiquées sur le plan que vous nous aurez fourni lors de la présélection.

Comment se déroulera l'exposition ?

L'exposition se déroulera en novembre 2018. Un vernissage aura lieu à l'Institut de Géographie de Paris 191 rue Saint Jacques Paris 5^e le premier jour de l'exposition. Elle est ouverte au public et gratuite. Chaque travail/projet photographique y sera exposé dans son espace imparti et selon la disposition demandée par les photographes, dans la limite des capacités techniques de l'association ARRIMAGE. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Qui attribue les prix ?

Le jury photo du festival est composé de professionnels de l'image, d'étudiants et d'enseignants. Sa composition sera connue et publiée au plus tard à l'ouverture du festival. Le jury se réunit la journée du samedi. Durant toute la durée du festival, le public est appelé à voter pour le travail/projet photographique qu'il jugera le plus pertinent. Le dépouillement des votes se fait par l'association ARRIMAGE une heure avant la remise des prix.

Que deviennent les travaux/projets photographiques après l'exposition ?

L'association ARRIMAGE conserve les travaux/projets photographiques et travaille à la diffusion de l'exposition dans d'autres lieux. Les photos envoyées pourront faire l'objet d'une exposition au CROUS de Paris après accord du photographe.